

DEPARTEMENT
MAINE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT
SAUMUR
COMMUNE
GENNES-VAL-DE-LOIRE
COMMUNE DELEGUEE
CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT
N° AR/2023/49

ARRETÉ

**Règlementant la circulation et le stationnement
Rue Jean-François BODIN à Chênehutte-Trèves-Cunault**

Le jeudi 6 avril et le lundi 17 avril 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GENNES-VAL-DE-LOIRE,
VU la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 juillet 1982 et n° 83.1186 du 29 décembre 1983,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière LIVRE I - 8ème partie - signalisation temporaire, approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie communal en date du 24 juillet 2017,
VU la demande de l'entreprise ENEDIS en date du 6 mars 2023,
CONSIDERANT que pour permettre les travaux sur la ligne 20KV, rue Jean-François BODIN sur la commune déléguée de Chênehutte-Trèves-Cunault, commune de Gennes-Val-de-Loire, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 – Objet de l'autorisation

Le temps des travaux, le jeudi 6 avril et le lundi 17 avril 2023, rue Jean-François BODIN, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits.
Les véhicules seront déviés par la rue de Grissay.



ARTICLE 2 - Signalisation

La signalisation de prescription sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée. Elle sera mise en place et entretenue par l'entreprise ENEDIS ou son sous-traitant chargé des travaux pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 - Affichage

Le présent arrêté sera affiché au droit du chantier par l'entreprise ENEDIS ou son sous-traitant chargé des travaux.

ARTICLE 4 - Exécution

Madame le Maire de Gennes-Val-de-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- ENEDIS, 25 avenue La Fontaine, 49070 BEAUCOUZE,
- Monsieur le Responsable des services techniques de Gennes-Val-de-Loire,
- Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Gennes
- Monsieur le Maire délégué de Chênehutte-Trèves-Cunault.



GENNES-VAL-DE-LOIRE,
Le 27 mars 2023
Madame le Maire,
Nicole MOISY